Image not found or type unknown

# Même conditions d'un CDD vers un CDI

Par **eifl72**, le **23/06/2010** à **19:51**

Bonjour,
Madame, Monsieur,
Je suis actuellement en CDD à 74h/mois, une promesse d'embauche va m'être présentée et proposée pour un CDI à taux plein prochainement car déjà 2 avenants à ce jour (modifications du volume d'heures et donc de la durée).
La convention collective est la n°: 3249
- Vais-je conserver les mêmes conditions de salaire ?
- Le fait de passer à taux plein avec un salaire mensualisé change-t'il la donne ?
- Le coefficient et la position doit-il être le même ?
- En quoi les conventions collectives interviennent-t'elles dans ce type de procédure ? Est-ce juste le code du travail qui prime ?, quelles en sont les termes et conditions ?

merci par avance de votre réponse.
Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés